

Demande de levée de l'immunité de Ivan Jakovic

2014/2169(IMM) - 24/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Tadeusz ZWIEFKA (PPE, PL), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen décide de **lever l'immunité** d'Ivan JAKOVI (ADLE, HR).

L'avocat d'un particulier en qualité de demandeur a demandé la levée de l'immunité parlementaire d'Ivan Jakovi, député au Parlement européen, dans le cadre d'une procédure engagée pour délit de diffamation. La demande de levée de l'immunité concerne une procédure pénale engagée contre M. Jakovi au titre de l'article 147, paragraphes 1 et 2, du code croate de procédure pénale dans le cadre de propos diffamatoires qu'il aurait tenus lors d'un entretien à la radiotélévision croate HRT le 22 juillet 2014.

Les députés notent que M. Jakovi était député au Parlement européen au moment des faits mais que les propos incriminés ont trait à une affaire qui remonte à une époque où il n'exerçait pas encore ces fonctions. Ils considèrent par conséquent que les propos en question n'ont pas de rapport direct ou évident avec l'exercice, par M. Jakovi, de ses fonctions de député au Parlement européen. M. Jakovi ne peut donc pas être considéré comme ayant agi dans l'exercice de ses fonctions de député au Parlement européen ;

Eu égard à ces considérations, la commission parlementaire a recommandé que le Parlement décide de lever l'immunité d'Ivan JAKOVI.